

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS
REGISTRE DU COMMERCE : B 187 881 996 Tunis
NUMERO D’AFFILIATION CNSS : 00051497 87**

AVIS DE CONVOCATION A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2016

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016 à 16h à l’hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d’Administration sur l’exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l’exercice 2015 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d’Administration, des conventions régies par les dispositions de l’article 200 et suivants et l’article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l’exercice 2015 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l’exercice 2015 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes ;
9. Pouvoirs en vue des formalités ;
10. Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l’Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 24 mai 2016, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunis, le 27 mai 2016

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes ;
9. Pouvoirs en vue des formalités ;
10. Franchissement de seuil.



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

**Projet de Résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire**

Tunis, le 27 mai 2016

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2015 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2015 qui s'élève à 151.578.917,699 Dinars, majoré du report à nouveau de 42.997.997,820 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 194.576.915,519 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat distribuable	194.576.915,519
Réserves légales	-
Réserves pour plus-value sur cession de titres de participation	-
Réserves pour réinvestissements financiers	-39.998.170,000
Fonds social	-15.157.891,770
Reliquat à distribuer	139.420.853,749
Dividendes
Report à nouveau

En conséquence, le dividende par action est fixé à Dinars par action, soit du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin 2016.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2010 d'un montant de 27.021.625,000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de six cent mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme le cabinetet le cabineten qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Lesdits cabinets sont également désignés comme commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Elle charge le Conseil d'Administration de fixer leur rémunération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est